

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 069-216901157-20261019-2026057-DE



DELIBERATION N° 2026-057

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-six

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pascal GIRIN, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2026

PRESENTS : M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BRAYER, Mme GIRAUD, M. JOMAIN, Mme DECK, M. JACQUES, Mme PETOZZI, M. MAS, Mme RIVET, Mme LACHIZE, M. MAIO, Mme AUCAGNE, Mme SELLEM, Mme JOMARD, M. SEGARD, Mme CHABERT, M. FINE, Mme GRONDIN, M. LABAEYE, Mme PARIOT, M. TROUVÉ

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. WADBLED (au profit de M. GIRIN) ; M. JOTHIE (au profit de Mme SELLEM), M. CIMETIERE (au profit de Mme RIVET), Mme DURON (au profit de Mme GRONDIN) ; M. BOUVANT (au profit de Mme PARIOT)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SEGARD

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 5

Objet : Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service, conformément à l'article D.2224-1 du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport est élaboré par la collectivité compétente, quel que soit le mode d'exploitation, la taille et l'étendue des missions du service. Il permet de centraliser les informations sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et d'évaluer sa performance par le calcul d'indicateurs.

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménager et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Elle gère aussi la déchèterie intercommunale située à Arnas.

Au 1^{er} janvier 2025, la Communauté d'Agglomération a repris en gestion directe la collecte des déchets sur la commune de Jassans-Riottier, laquelle avait été auparavant confiée à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée par voie conventionnelle.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération a transféré au Syndicat Mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des Déchets Beaujolais Dombes (SYTRAIVAL) la partie traitement et valorisation des déchets.

Organisation générale du service : voir page 7 du rapport

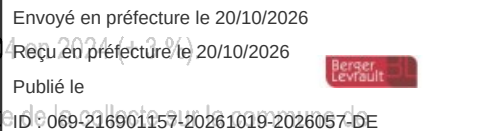
Limas bénéficie d'une collecte hebdomadaire du bac jaune (sélectif) comme du bac marron (déchets ultimes).

Bilan de la collecte pour 2025 :

En 2025, 15 998 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées contre 15 033 tonnes en 2024 (soit une hausse de 6 %). Concernant la partie « recyclables » (emballages et papiers), 2 765 tonnes ont été valorisées en 2025 contre 2 396 tonnes en 2024 (soit une progression de + 15 %).

Concernant la valorisation du verre, 2 071 tonnes ont été collectées en 2025 contre 2 004 en 2024 (+3,8%).

Ces évolutions entre 2024 et 2025 sont essentiellement dues à la reprise en régie directe de Jassans-Riottier.



Bilan sur le fonctionnement de la déchèterie :

La déchèterie accueille tous les habitants de la Communauté d'agglomération à l'exception des habitants de :

- Jassans-Riottier (déchèterie de Frans) ;
- Ville-sur-Jarnioux (déchèteries de Anse, Chazay d'Azergues, Saint-Laurent-d'Oingt et Theizé).

109 544 entrées ont été comptabilisées en 2025 contre 114 596 entrées en 2024.

9 840 tonnes ont ainsi pu être triées en 2025 contre 11 145 tonnes en 2024.

Les actions phares de 2025 :

- Un accès facilité à la déchèterie

Le contrôle d'accès de la déchèterie d'Arnas est désormais assuré par la lecture automatique des plaques d'immatriculation. Chaque véhicule est identifié instantanément, ce qui garantit que seuls les habitants du territoire accèdent au site. Il offre aussi une meilleure disponibilité des gardiens qui peuvent consacrer davantage de temps à accompagner les usagers, les orienter vers les bons flux et prévenir les erreurs de tri.

- La poursuite des solutions de déploiement du tri à la source des déchets alimentaires

Dans le cadre de cette politique, 408 composteurs individuels ont été vendus à prix réduit (20 €) aux habitants. Cette mesure permet à chacun de valoriser ses déchets organiques directement chez soi, réduisant ainsi le volume de déchets collectés et favorisant la production de compost naturel pour les jardins. Cela contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport et au traitement des déchets, tout en renforçant l'autonomie des foyers dans la gestion de leurs biodéchets.

En complément, 5 nouveaux sites de compostage partagé ont été mis en place dans les espaces publics, notamment près des résidences collectives. Ces lieux permettent aux habitants de composter ensemble leurs déchets organiques, tout en créant du lien social et en sensibilisant à la réduction des déchets. Des référents bénévoles en lien avec la Communauté d'agglomération accompagnent les usagers pour garantir le bon fonctionnement des sites et assurer une qualité optimale du compost produit.

Par ailleurs, 75 bornes de collecte de déchets alimentaires ont été installées dans les quartiers les plus denses. Ces bornes permettent aux habitants ne disposant pas d'un jardin ou d'un espace de compostage de déposer leurs restes alimentaires. Les déchets ainsi collectés sont acheminés vers une unité de valorisation organique, où ils sont transformés en compost. Ce système favorise une gestion collective des biodéchets, limite leur incinération et participe à la transition énergétique.

- La création d'un service de ramassage des encombrants pour les habitants ne pouvant se rendre en déchèterie

Ce nouveau service instauré en juillet 2025 permet aux habitants ne pouvant se rendre en déchèterie de faire enlever leurs objets volumineux à domicile, afin qu'ils soient recyclés ou orientés vers le réemploi. Ce service s'adresse aux personnes de plus de 75 ans, aux titulaires d'une carte mobilité inclusion ou aux usagers orientés par un Centre communal d'action sociale (CCAS). Ce dispositif facilite le geste de tri pour les publics fragiles tout en renforçant les filières de valorisation.

- Le déploiement de la collecte de proximité dans le quartier de Belleruche : installation de conteneurs enterrés

Afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité du service de collecte dans le quartier de Belleruche, des conteneurs aériens et enterrés ont été installés à l'automne 2025. Au fil des années, les conteneurs aériens seront progressivement remplacés par des conteneurs enterrés, intégrés au rythme de l'aménagement des espaces publics dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Ces nouveaux points de collecte contribueront à réduire les nuisances, améliorer l'esthétique des espaces publics et offrir un service plus équitable et plus pratique aux habitants. En amont de cette mise en service, une campagne de communication de proximité a été menée en septembre 2025, incluant des actions de sensibilisation en porte-à-porte et la distribution de supports pédagogiques, afin de préparer les habitants à ce nouveau mode de collecte et d'encourager l'adoption des bons gestes.

- La réorganisation de la collecte en régie.

Dans le cadre de son engagement en faveur d'une gestion plus durable des déchets et en cohérence avec les objectifs de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), la Communauté d'agglomération a réorganisé la collecte des déchets ménagers.

Depuis octobre 2025, deux évolutions majeures ont été mises en place :

- Renforcement de la collecte des bacs jaunes (emballages et papiers) pour la majorité des habitants d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône,
- Adaptation de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles, afin d'encourager le tri et de réduire la quantité de déchets non recyclables.

Pour accompagner ces changements, un nouveau calendrier de collecte a été distribué dans les boîtes aux lettres. Toutes les consignes ont également été mises à jour sur le site internet, avec un outil de recherche cartographique interactif permettant à chacun de retrouver facilement ses jours de collecte.

L'objectif est de faciliter le geste de tri et d'améliorer la qualité du tri, alors qu'un tiers du contenu de la poubelle d'ordures ménagères contient encore des emballages et des papiers qui devraient être déposés dans le bac jaune.

De plus, en 2025, les ambassadeurs du tri ont réalisé 86 interventions en milieu scolaire, sensibilisant près de 1 800 élèves aux thématiques du tri, du recyclage, du compostage et de la réduction des déchets. Le service a également mené de nombreuses actions de sensibilisation auprès du grand public à travers des stands, animations et événements locaux. Parmi les temps forts figurent l'opération « Tous au compost ! », les Semaines européennes du développement durable, le Marathon International du Beaujolais et les 10 ans du Repair Café. Ces actions ont permis de promouvoir les bonnes pratiques de prévention et de tri des déchets auprès de publics variés. Elles contribuent au développement d'une culture de l'économie circulaire sur le territoire.

Les coûts en 2025 :

Postes de charges	Charges globales (€) HT
Charges fonctionnelles	692 067
Charges de prévention	261 432
Charges de communication	304 351
Pré-collecte	343 793
Collecte	3 173 163
Transfert/transport	137 818
Traitement et Tri	2 820 492
Convention accès autres déchèteries	36 074
Compostage	97 757
TOTAL	7 866 948
TOTAL € TTC*	8 312 867

*taux de TVA variable selon la nature des dépenses (net, 5,5%, 10%, 20%)

Produits	Euros
Produits industriels, dont :	295 783
Vente matériaux collecte sélective	264 870
Vente matériaux déchèterie, facturations usagers...	16 353
Vente composteurs	14 560
Soutiens, subventions, dont :	863 200
Soutien CITEO	743 569
Soutien déchèterie	53 433
Subventions Sytraival (compensation transfert, compostage)	66 198
TOTAL	1 158 983

TEOM**7 323 777**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Pour extrait conforme
Pascal GIRIN, Maire